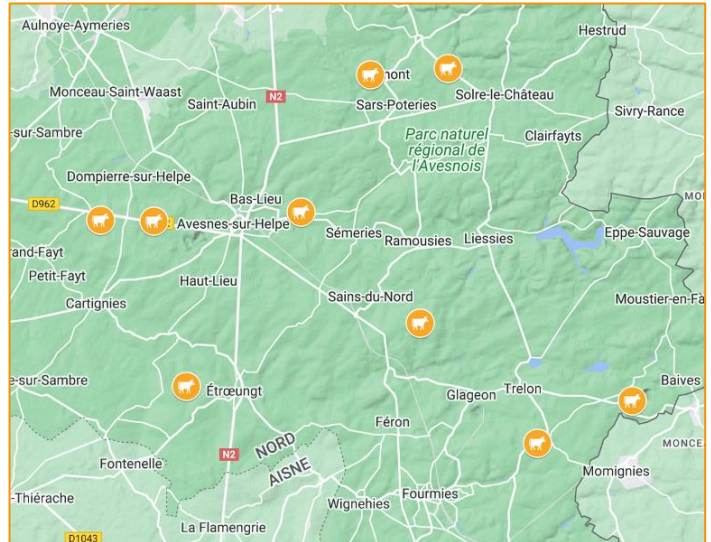
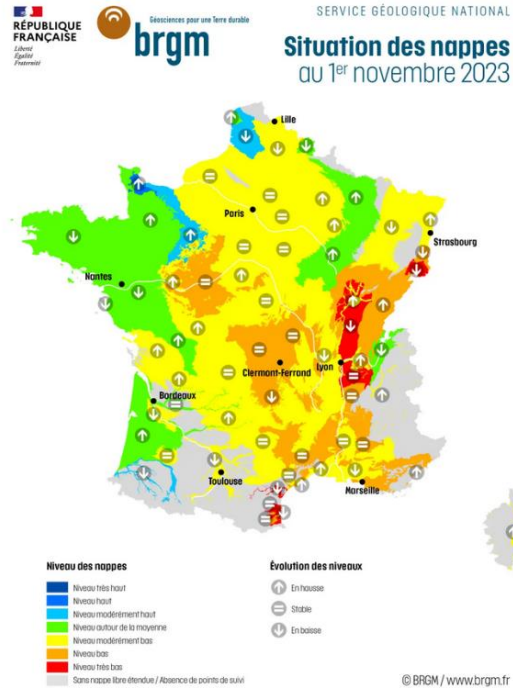


La quatrième année de mesure de l'herbe bio en Avesnois se termine. Il est temps de faire un bilan de cette saison et d'ores et déjà de préparer le pâturage futur.

Point météo :



Sites mesurés en 2023

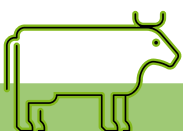
La pluviométrie de l'année 2023 a permis un pâturage régulier et la constitution de stocks confortables. En revanche, les fortes précipitations d'automne ont raccourci la période de pâturage qui s'est terminée relativement tôt cette année. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	Au 01/11	Au 01/12	Ecart
2023	759 mm	908 mm	149 mm
2022	591 mm	655 mm	64 mm
Moyenne 10 ans	721 mm	799 mm	78 mm

Les **149 mm tombés au mois de novembre 2023**, contre 78 mm en moyenne sur 10 ans en novembre, ont un impact sur la continuité du pâturage hivernal. Il reste des stocks d'herbe sur pied qui deviennent **inaccessibles aujourd'hui**, au moins pour les vaches laitières. Certaines zones sont plus touchées où **aucun animal ne peut valoriser l'herbe** restante pour l'instant.

Se pose déjà la question de **comment aborder le futur pâturage**, en prenant en compte le risque de **dégradation de la biomasse**. La consommation de celle-ci par des animaux à faibles besoins sera indispensable dès que les **conditions de portance** seront réunies. En effet, cela conditionnera la **reprise de la pousse de printemps et permettra l'épandage des effluents organiques** qui n'a pas pu être effectué en automne.

Une autre possibilité serait de laisser la **biomasse non consommée pour un retour au sol**. Cette technique vise à apporter du carbone dans le sol, pour y favoriser la vie. Attention cependant la dégradation de cette matière est consommatrice d'azote.



Fertilisation des prairies

Pour rappel :

- Epandage autorisé
- Epandage interdit
- Epandage possible avant ou sur CIPAN, dérobée ou du couvert végétal en interculture, jusqu'à 20 jours avant sa destruction ou récolte de la dérobée dans la limite de 70 kgN efficace/ha - épandage possible sans condition à partir du 16/01
- Epandage possible de 15 jours avant l'implantation de la CIPAN, dérobée ou du couvert végétal en interculture jusqu'à 20 jours avant la destruction du couvert, dans la limite de 70 kgN efficace/ha
- a Epandage possible pour le colza du 16/08 au 31/08
- b Epandage possible dès le 01/02 pour le colza, orge d'hiver et escourgeon

FUMIERS

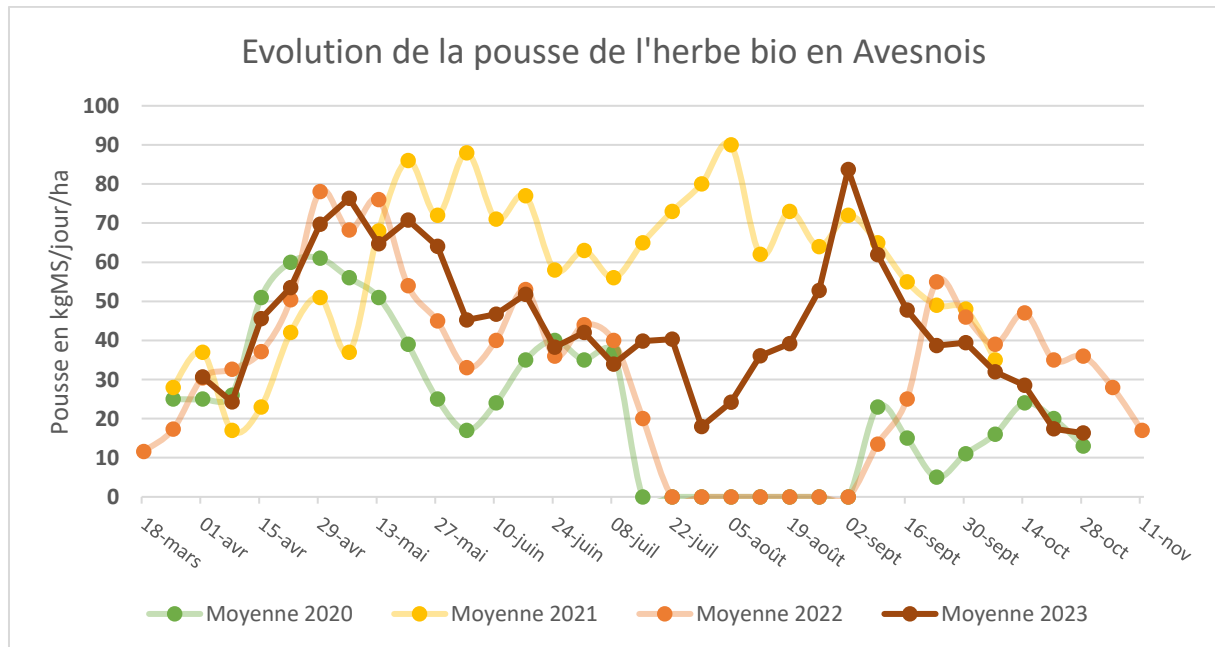
TYPE I			Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Cultures de printemps et légumes implantés avant le 1 ^{er} juin	Sans CIPAN, dérobée ou couvert végétal en interculture	Fumiers compacts non susceptibles d'écoulement Autres types I												
	Avec CIPAN à croissance rapide ou dérobée	Fumiers compacts non susceptibles d'écoulement Autres types I												
Cultures de fin d'été ou d'automne et légumes implantés à partir du 1 ^{er} juin														
Prairies implantées depuis plus de 6 mois, luzerne														
Vignes														

LISIERS

TYPE II			Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Cultures de printemps et légumes implantés avant le 1 ^{er} juin	Sans CIPAN, dérobée ou couvert végétal en interculture													
	Avec CIPAN à croissance rapide ou dérobée													
Cultures de fin d'été ou d'automne et légumes implantés à partir du 1 ^{er} juin														
Colza implanté à l'automne														
Prairies implantées depuis plus de 6 mois, luzerne														
Vignes														

Courbe de pousse de l'herbe :

En conclusion, l'année 2023 a été satisfaisante en terme de pâturage ainsi qu'en quantité et qualité de récoltes. Les stocks sont suffisants pour cet hiver mais la prudence est de mise pour anticiper une potentielle année 2024 moins productive. Soyez attentifs à ne pas garder des animaux non/peu productifs sous prétexte d'un surplus de stocks.



Rendez vous au printemps 2024 pour la cinquième année de mesures de l'herbe bio dans l'Avesnois.

« Décembre froid, si la neige abonde, en une année féconde, le laboureur à foi »

